



## Des solutions pour la protection de notre biodiversité

Il existe des solutions durables, écologiques et économiques pour les citoyens telles que prônées par le gouvernement du Québec :

- élimination des sources d'eau stagnante autour de votre résidence;
- lotion de plein air naturelle, ventilateurs, vêtements adéquats de couleurs claires, moustiquaires, etc.;
- certains pièges à moustiques ont démontré leur efficacité et permettent de conserver la biodiversité.

Ces solutions constituent des alternatives pertinentes et envisageables.

**Pour toutes ces raisons, réclamons l'application du principe de précaution pour sauvegarder l'intégralité de notre biodiversité.**

## COMMENT DIRE NON AU BTI ?

- Faites connaître votre opinion à votre conseiller ou conseillère par courriel ou par des interventions aux conseils de ville. Pour savoir si votre municipalité procède à l'épandage du Bti, communiquez avec nous par courriel, nous vous ferons parvenir toute l'information nécessaire.
- Faites la promotion de la protection de la biodiversité auprès de vos familles, amis et voisins.



# MERCI

de nous aider à protéger la biodiversité du Québec !

*Joignez-vous à nous !*

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

[nonaubti.org](http://nonaubti.org)

[facebook.com/NonBti](https://www.facebook.com/NonBti)

COURRIEL :

[LeDangerDuBti@gmail.com](mailto:LeDangerDuBti@gmail.com)

Dites  
**NON AU BTI !**



Au Québec, le larvicide Bti est employé depuis de nombreuses années dans plusieurs villes comme agent de lutte pour contrôler les mouches noires et les moustiques. Le Bti, une atteinte à la biodiversité, est utilisé au Québec exclusivement pour des raisons de confort. Depuis 1982, de nombreux programmes de contrôle existent au Québec avec peu d'études indépendantes sur les impacts.

Nous disons **NON** au Bti, car une bonne qualité de vie rime nécessairement avec un environnement sain y compris le respect de la biodiversité.



## QU'EST-CE QUE LE BTI ?

Lors de son cycle vital, la bactérie, *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti), produit des spores qui contiennent des cristaux. Lorsque les larves d'insectes s'en alimentent, ces cristaux sont digérés par les larves d'insectes et perforent leur estomac. Le Bti n'est pas toxique pour tous les insectes, mais l'est pour certains comme les mouches noires, les moustiques et les chironomes (aussi appelés vers de vase) et ces derniers ne piquent pas.

Contrairement à ce qui est largement véhiculé dans les documents canadiens et québécois sur l'utilisation du Bti, cet insecticide a un impact négatif sur les écosystèmes et la chaîne alimentaire. Plusieurs espèces se nourrissent de larves et d'adultes de mouches noires, de moustiques ainsi que de chironomes et sont forcées, après pulvérisation du Bti, de trouver d'autres sources de nourriture. C'est le cas, entre autres, des araignées, des libellules, des amphibiens, des chauves-souris et de nombreux oiseaux insectivores dont les hirondelles. Tout est interrelié : moins de larves et d'adultes en milieu aquatique signifie moins de nourriture pour tous les organismes, y compris ceux en milieu terrestre. En somme, tous les invertébrés, y compris les larves de mouches noires et de moustiques, sont importants dans nos milieux aquatiques et terrestres pour la survie des espèces.



## 10 raisons pour dire NON AU BTI !

- 1 Le Bti peut réduire plus de 90 % des mouches noires, moustiques et chironomes, privant ces derniers de jouer leur rôle de filtres, de remise d'éléments nutritifs dans les milieux aquatiques et de pollinisateurs.
- 2 Le Bti et ses additifs sont pulvérisés à répétition d'avril à septembre dans les fossés, étangs, tourbières, marais et rivières ciblés sans que l'on connaisse leurs impacts.
- 3 Le Bti enlève de la nourriture aux oiseaux insectivores aériens dont plusieurs espèces sont en déclin au Québec.
- 4 Parmi la soixantaine d'espèces de moustiques recensées au Québec, seules 8 espèces piquent. Parmi ces 8 espèces, seules les femelles des moustiques s'alimentent en sang pour nourrir leurs œufs.
- 5 Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le Bti n'a aucune utilité démontrée contre le virus du Nil occidental et ne protège pas contre les tiques.
- 6 La persistance des spores du Bti dans l'environnement a été démontrée.
- 7 Le Bti est interdit en culture biologique.
- 8 La recette pour fabriquer du Bti ne contient pas que des bactéries; ces produits, dits biologiques, sont composés, en fait, de près de 90 % d'additifs. Les ingrédients qui composent ces additifs (stabilisateurs, agents de protection contre les rayons UV, antimoussants, etc.) sont inconnus, car protégés par le secret industriel.
- 9 Les traitements au Bti coûtent des centaines de milliers de \$ aux citoyens chaque année au Québec. Si votre municipalité décide d'arroser au Bti, vous êtes dans l'obligation de payer même si vous obtenez l'exclusion de votre propriété.
- 10 Même après traitement au Bti, la perception de nuisance due aux insectes piqueurs demeure.

Selon l'article 53 de la Loi sur les compétences municipales « Toute municipalité locale peut, **avec le consentement du propriétaire d'un immeuble**, procéder à des travaux d'épandage de pesticides sur l'immeuble. » Or, normalement, les frais annuels du Bti sont portés au compte de taxes des citoyens des secteurs visés sans que ces derniers n'aient été consultés.

Vous trouverez une lettre type pour une demande d'exclusion de l'arrosage au Bti sur votre terrain sur notre site Web : [nonaubti.org](http://nonaubti.org)



**Les larves de chironomes (insectes de la même famille que le moustique, mais ne piquent pas) étant une des espèces aquatiques invertébrées les plus gravement touchées par le Bti dans toute la chaîne alimentaire, connaissent des réductions d'abondance de 50 à 87% (Allgeier, 2019). La tortue peinte se nourrit, elle aussi, de larves de chironomes (Marchand, Kelsey Allison, 2017).**

**« Des études récentes (Lajmanovich et al. 2015; Junges et al. 2017) ont montré que certaines formulations de Bti peuvent entraîner des impacts physiologiques sur des têtards, même à des concentrations n'ayant pas d'impact létal. Une application répétitive augmente l'ampleur de ces impacts (Allgeier et al. 2018). »**

**« La littérature démontre que les chironomes et les amphibiens sont les espèces non visées les plus susceptibles d'être affectées par l'épandage de Bti (Orientation relative au contrôle des insectes piqueurs à l'aide du Bti, MFFP, avril 2020). »**

**Faites entendre votre voix auprès de votre municipalité !**